



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/AC.1/2008/2
8 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU
PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail des registres des rejets
et transferts de polluants

Sixième réunion
Genève, 24-26 novembre 2008

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES REGISTRES DES REJETS
ET TRANSFERTS DE POLLUANTS SUR LES TRAVAUX
DE SA SIXIÈME RÉUNION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1 – 5	3
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6	3
II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE RATIFICATION.....	7	3
III. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET ACTIVITÉS PERTINENTES ENTREPRISES DEPUIS LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES REGISTRES DES REJETS ET TRANSFERTS DE POLLUANTS, Y COMPRIS LES RÉSULTATS DE LA TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE AUX REGISTRES DES REJETS ET TRANSFERTS DE POLLUANTS	8 – 14	4
IV. PRÉPARATIFS ENTREPRIS AU NIVEAU NATIONAL EN VUE DE LA RATIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SUR LES REGISTRES DES REJETS ET TRANSFERTS DE POLLUANTS.....	15	5
V. PRÉPARATIFS EN VUE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE ET DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES À CET INSTRUMENT.....	16 – 32	6
A. Dates et ordre du jour de la première session de la Réunion des Parties au Protocole.....	16 – 19	6
B. Projet de décision sur les arrangements financiers	20 – 22	6
C. Projet de décision sur l'établissement, l'adoption et le suivi des programmes de travail	23 – 25	7
D. Projet de décision sur l'établissement des rapports exigés en application du Protocole.....	26 – 28	9
E. Projet de décision sur la création d'un groupe de travail des Parties au Protocole	29 – 30	10
F. Projet de déclaration	31 – 32	10
VI. BESOINS ET PERSPECTIVES EN CE QUI CONCERNE LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, L'APPUI TECHNIQUE, L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS.....	33 – 44	11
VII. ACTIVITÉS FUTURES	45 – 47	13
VIII. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION.....	48 – 49	15

INTRODUCTION

1. La sixième réunion du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) s'est tenue à Genève du 24 au 26 novembre 2008.
2. Y ont participé des délégations des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ukraine. La Communauté européenne était représentée par la Commission des Communautés européennes (Commission européenne).
3. Des représentants du Bureau de coordination du Fonds pour l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du PNUE/GRID-Europe, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et du Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie étaient présents à la réunion.
4. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient représentées: GLOBE Europe (Organisation mondiale des juristes pour un environnement équilibré) et, dans le cadre de l'ECO-Forum européen, le Centre de production et de consommation durables (Kazakhstan), l'Ecoforum d'Ouzbékistan, le Bureau européen de l'environnement (BEE), Ecopartners (Kirghizistan), Greenwomen (Kazakhstan), Volgograd-Ecopress (Ukraine), Eco-Action (ex-République yougoslave de Macédoine) et le Centre scientifique et éducatif pour le développement national (Arménie).
5. Les établissements universitaires ci-après étaient également représentés: l'Université d'Europe centrale (Hongrie), l'Université de l'Europe du Sud-Est (ex-République yougoslave de Macédoine) et l'Université de Genève (Suisse).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour de la réunion (ECE/MP.PP/AC.1/2008/1) a été adopté.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE RATIFICATION

7. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des procédures de ratification du Protocole sur les RRTP. Depuis la cinquième réunion, sept nouveaux instruments de ratification avaient été déposés par la Croatie, le Danemark, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Suède, ce qui portait le nombre total de ratifications à 12, dont 11 par des États membres. L'entrée en vigueur du Protocole nécessite 16 ratifications.

**III. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET ACTIVITÉS PERTINENTES
ENTREPRISES DEPUIS LA CINQUIÈME RÉUNION DU
GROUPE DE TRAVAIL DES REGISTRES DES REJETS
ET TRANSFERTS DE POLLUANTS, Y COMPRIS
LES RÉSULTATS DE LA TROISIÈME RÉUNION
DES PARTIES À LA CONVENTION ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE
AUX REGISTRES DES REJETS ET
TRANSFERTS DE POLLUANTS**

8. Le Président a invité les délégations à rendre compte des activités et faits nouveaux pertinents enregistrés depuis la cinquième réunion.
9. Le secrétariat a rendu compte des résultats pertinents de la troisième réunion des Parties à la Convention, tenue du 11 au 13 juin 2008 à Riga. La Réunion des Parties avait adopté une déclaration sur les RRTP, dans laquelle elle engageait instamment les Signataires n'ayant pas encore ratifié ou appliqué l'instrument à le faire au plus tôt, de préférence en 2008, et invitait d'autres États, y compris ceux qui ne faisaient pas partie de la région de la CEE¹, à adhérer au Protocole. Lors d'un débat de haut niveau sur le Protocole, les participants avaient souligné la nécessité d'apporter une assistance technique aux pays qui s'efforçaient de mettre en œuvre les RRTP, notamment en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (EOCAC). Le Président a rendu compte d'une manifestation parallèle sur les RRTP, organisée à Riga, durant laquelle les participants avaient insisté sur la nécessité de fournir davantage d'aide aux pays confrontés à des difficultés et de traduire les documents d'orientation, notamment en russe.
10. Le représentant du Tadjikistan a indiqué que deux séminaires de premier plan sur les RRTP (l'un à Khodjent et l'autre à Douchanbé) avaient été organisés avec l'appui de la Communauté européenne, dans le cadre du programme TACIS (Technical Assistance to the Commonwealth of Independent States) pour l'Asie centrale, et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En outre, le texte du Protocole avait été traduit dans la langue nationale. Il avait été proposé d'organiser au milieu de l'année 2009 une conférence régionale qui devait promouvoir l'établissement de RRTP en Asie centrale, dans le cadre du programme TACIS. Un appui international était sollicité pour l'organisation de cette manifestation.
11. Le représentant de l'Ouzbékistan a fait observer que le nombre restreint de laboratoires compliquait les tâches de surveillance et de notification des rejets et transferts de polluants dans son pays. Un site Web national avait été mis en place et présentait des informations sur l'état de l'environnement, notamment sur la surveillance des rejets de polluants. La Suède a signalé qu'elle était en train de réaliser un site Web afin de présenter au public les données nationales sur les RRTP et qu'elle comptait le mettre en service en 2009. L'Allemagne et la Norvège avaient également l'intention de mettre en service en 2009 un site Web présentant des informations nationales sur les RRTP. L'Espagne a indiqué qu'elle prévoyait de publier une première série de données RRTP sur son site Web au cours du premier semestre 2009.

¹ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

12. Le représentant de l'Arménie a rendu compte d'un séminaire (tenu à Erevan du 3 au 7 novembre 2007) qui avait été organisé avec le concours de l'OSCE et auquel avaient participé le secrétariat et l'UNITAR. Cette manifestation avait permis à des représentants des pouvoirs publics, d'organisations de la société civile et d'entreprises du secteur privé de recevoir une formation; il avait également été l'occasion de mettre en pratique, dans le contexte de la formation, le document d'orientation relatif à l'application du Protocole, qui avait été traduit en arménien.

13. Le Vice-Président du Groupe de travail a indiqué que, dans le cadre du programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), le projet de renforcement des capacités d'élaboration d'un registre national des rejets et transferts de polluants et d'appui à la mise en œuvre de l'Approche stratégique en Géorgie permettait de fournir un appui technique et financier à ce pays. Ce projet consistait à exécuter un certain nombre de tâches d'élaboration d'un RRTP et avait pour but de renforcer le droit du public à l'information dans le cadre de la Convention et la mise en œuvre de l'Approche stratégique de façon générale. Il devait déboucher sur un système national de RRTP approuvé par les parties prenantes au processus et pouvait servir de document de base aux décideurs chargés d'institutionnaliser un système de RRTP et de faire adhérer la Géorgie au Protocole.

14. L'UNITAR a informé les participants à la réunion qu'avec les apports du fonds d'affectation spéciale pour le programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique, il coopérait avec 37 pays, dont plusieurs de l'EOCAC. Ces pays menaient des projets pilotes et des auto-évaluations à l'échelon national, contribuant ainsi à la définition de priorités. L'une des priorités pour les projets pilotes s'inscrivant dans le cadre de l'Approche stratégique pouvait être l'élaboration de RRTP.

IV. PRÉPARATIFS ENTREPRIS AU NIVEAU NATIONAL EN VUE DE LA RATIFICATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SUR LES REGISTRES DES REJETS ET TRANSFERTS DE POLLUANTS

15. Le Président a invité les délégations à faire part des activités menées en vue de mettre en œuvre le Protocole et de leurs prévisions concernant la date à laquelle leur pays envisageait de le ratifier. Six délégations ont annoncé que leur gouvernement avait l'intention de ratifier cet instrument avant la fin de 2008 ou au cours du premier semestre 2009 (Belgique, Espagne, Finlande, France, Hongrie et République tchèque). Six autres ont indiqué que leur gouvernement comptait ratifier l'instrument avant la fin de l'année 2009 (Autriche, Bulgarie, Italie, Serbie, Slovaquie et Tadjikistan). Plusieurs autres délégations ont fait savoir que leur pays avait entrepris des activités de préparation en vue de la mise en œuvre, mais ne pouvait pas donner de date précise quant à leur achèvement.

**V. PRÉPARATIFS EN VUE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE
ET DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES
À CET INSTRUMENT**

**A. Dates et ordre du jour de la première session
de la Réunion des Parties au Protocole**

16. Compte tenu des renseignements communiqués au sujet des projets de ratification, le Président a jugé très peu probable qu'il y ait un nombre suffisant de ratifications en temps voulu pour pouvoir organiser en 2009 la première session de la Réunion des Parties au Protocole. Il a demandé aux délégations d'envisager la possibilité de reporter la session au début de l'année 2010, afin de prévoir suffisamment de temps pour parvenir au nombre de ratifications requis.

17. Le Président a proposé que l'ordre du jour de la première session de la Réunion des Parties au Protocole comprenne, outre les questions habituelles, des exposés destinés à appeler l'attention sur les faits nouveaux majeurs concernant les RRTP. Il a également proposé qu'un débat de haut niveau soit organisé au cours de cette session.

18. Le Groupe de travail a décidé que, même s'il importait au plus haut point d'éviter que le processus de ratification ne s'essouffle, la première session de la Réunion des Parties au Protocole devrait être reportée au premier semestre de 2010. Il a en outre décidé de confier à son bureau la tâche d'organiser un débat de haut niveau et d'élaborer un projet de déclaration pour examen et adoption durant ce débat. Cette déclaration reconnaîtrait l'importance du Protocole et inviterait les États ne l'ayant pas encore fait à le ratifier au plus tôt.

19. Le Président a invité les délégations à étudier la question de savoir quel pays accueillerait la première session de la Réunion des Parties au Protocole. La République tchèque a indiqué qu'elle était disposée à réfléchir à la possibilité d'accueillir cette session au cours du premier semestre de 2010.

B. Projet de décision sur les arrangements financiers

20. Le Président a présenté la dernière version du projet de décision sur les arrangements financiers (ECE/MP.PP/AC.1/2008/L.1), établie par le secrétariat comme suite à la demande faite par le Groupe de travail à sa cinquième réunion (ECE/MP.PP/AC.1/2007/4, par. 29).

21. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision afin de régler toutes les questions en suspens, en tenant compte notamment de la décision sur les arrangements financiers adoptée à la troisième réunion des Parties à la Convention (décision III/7). Il a décidé d'apporter plusieurs modifications au projet, à savoir:

a) Insérer un nouvel alinéa dans le préambule et corriger le texte du paragraphe 5 du projet de façon à indiquer qu'outre les Parties, les Signataires et d'autres États, des organisations pouvaient elles aussi faire des contributions dans le cadre des arrangements financiers. Il a été noté qu'une approche semblable avait été retenue dans la décision III/7;

b) Modifier le texte du paragraphe 4 pour indiquer que le montant de la contribution devait être communiqué dès que possible au début de chaque année. Cette modification était nécessaire étant donné que le calendrier budgétaire était différent d'une Partie à l'autre et que certaines avaient de ce fait des difficultés à faire connaître au secrétariat au début de chaque année le montant de la contribution qu'elles prévoyaient de verser. La modification a donné lieu au retrait des crochets placés au début et à la fin de la phrase correspondante;

c) Ajouter une disposition pour demander que les contributions à utiliser pour des activités devant être exécutées au cours d'une année donnée soient versées dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant la fin de l'année en question (par. 7);

d) Modifier la disposition selon laquelle la pratique adoptée au titre de la Convention consistant à fournir régulièrement un appui financier par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale de la CEE pour permettre la participation d'organisations non gouvernementales s'occupant de l'environnement aux réunions tenues en vertu de la Convention devrait s'appliquer dans le cas des réunions tenues en vertu du Protocole (par. 9), afin de subordonner cette pratique à l'existence de fonds disponibles à cet effet. Il n'a toutefois pas été possible de parvenir à un consensus sur le texte de ce paragraphe, même à la suite de cette modification. Aussi, le Groupe de travail a décidé de maintenir le paragraphe entier entre crochets en vue de le soumettre à la Réunion des Parties au Protocole pour examen. La Norvège a proposé que ce texte soit reproduit dans le préambule, également entre crochets. La France, s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), a déclaré qu'elle ne pouvait pas approuver l'insertion du paragraphe dans le projet de décision et a suggéré que l'idée énoncée dans ce dernier soit consignée dans le rapport de la première session de la Réunion des Parties au Protocole. Se fondant sur la proposition de la Norvège, le Groupe de travail a décidé de reproduire le texte dans le préambule, également entre crochets, à titre d'option. Il a également décidé de conserver une troisième option, à savoir de consigner l'idée dans le rapport de la première session de la Réunion des Parties;

e) Supprimer de l'alinéa *d* du paragraphe 11 la mention relative à un mécanisme d'assistance technique distinct, puisque cette question serait abordée dans la décision sur le programme de travail.

22. Après avoir apporté les modifications ci-dessus, le Groupe de travail a décidé de transmettre le texte du projet de décision à la Réunion des Parties au Protocole pour examen et adoption éventuelle.

C. Projet de décision sur l'établissement, l'adoption et le suivi des programmes de travail

23. Le Président et le secrétariat ont présenté une nouvelle version du projet de décision sur l'établissement, l'adoption et le suivi des programmes de travail (ECE/MP.PP/AC.1/2008/L.2), qui avait été établie par le Bureau avec le concours du secrétariat, en réponse à une demande faite par le Groupe de travail à sa cinquième réunion (ECE/MP.PP/AC.1/2007/4, par. 34).

24. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision et apporté un certain nombre de modifications au texte. Les principaux points abordés ont été les suivants:

a) Un échange de vues a eu lieu au sujet de l'éventuelle nécessité de mettre en place un mécanisme d'assistance technique distinct pour aider les pays en transition économique à établir des RRTP conformément aux dispositions du Protocole. Un tel mécanisme offrirait l'avantage d'attirer les ressources financières de donateurs qui ne seraient pas nécessairement des Parties ou de futures Parties au Protocole, mais il pourrait avoir pour inconvénient de ne pas être suffisamment axé sur le Protocole. Les participants ont admis qu'il serait prématuré de mettre en place ce type de mécanisme à la première session de la Réunion des Parties. Néanmoins, ils ont souhaité que le besoin d'établir le mécanisme soit évalué durant la première période d'intersessions. La Réunion des Parties devrait alors, à sa première session, charger le secrétariat d'exécuter cette tâche en diffusant un questionnaire destiné à recueillir des informations et des opinions, puis en analysant les résultats obtenus. Le secrétariat pourrait ensuite rendre compte au Groupe de travail proposé par les Parties au Protocole. Le paragraphe 4 et l'activité B de l'annexe I (assistance technique) ont été modifiés en conséquence, afin de faire état de ce consensus. Le secrétariat a été encouragé à entreprendre les préparatifs de l'évaluation proposée en prévision de la première session de la Réunion des Parties;

b) Des opinions divergentes ont été exprimées au sujet de la nécessité d'élaborer un plan stratégique à long terme pour le Protocole et du stade auquel cela devrait être fait, le cas échéant. Selon certaines Parties, le fait qu'un plan stratégique pour la Convention ait été jugé utile ne signifiait pas automatiquement qu'un tel plan était nécessaire pour le Protocole, dans la mesure où le champ de la Convention était beaucoup plus large. En outre, l'élaboration d'un tel plan en vue de son adoption à la deuxième session ordinaire de la Réunion des Parties au Protocole serait prématurée, sachant que le plan stratégique pour la Convention n'avait été adopté que près de six ans après la première réunion des Parties. À l'issue des débats, il a été décidé qu'à sa première session, la Réunion des Parties au Protocole se limiterait à demander au Groupe de travail des Parties d'examiner la nécessité d'établir un tel plan, sans préciser la date à laquelle celui-ci devrait être adopté, et d'indiquer s'il jugeait nécessaire d'entreprendre des préparatifs à cette fin. Il a été décidé de modifier le texte du paragraphe 9 du projet de décision en conséquence;

c) S'agissant de l'activité G présentée à l'annexe I (évaluation technique des dispositions du Protocole), les participants ont décidé de mentionner le Groupe de travail des Parties au Protocole comme organe chef de file en plus du secrétariat de façon à s'assurer d'une plus grande cohérence dans la méthode de travail employée pour promouvoir cette activité, à savoir l'organisation de réunions de ce groupe de travail, notamment.

25. Le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants a approuvé le texte du projet de décision en tenant compte des modifications apportées. Il a en outre chargé le Bureau d'actualiser les chiffres présentés dans les annexes en fonction des toutes dernières informations sur les coûts au moment où la documentation serait établie pour être soumise aux participants à la première session de la Réunion des Parties au Protocole, ainsi que d'ajuster la période du programme de travail (et les chiffres correspondants) selon le calendrier des première et deuxième sessions de la Réunion des Parties.

D. Projet de décision sur l'établissement des rapports exigés en application du Protocole

26. Le Président et le secrétariat ont présenté une nouvelle version du projet de décision sur l'établissement des rapports exigés en application du Protocole (ECE/MP.PP/AC.1/2008/L.3), qui avait été établie par le Bureau en tenant compte des observations faites par les délégations au cours de la réunion précédente et dans le cadre de la présentation ultérieure d'observations par écrit (ECE/MP.PP/AC.1/2007/4, par. 41).

27. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision et apporté un certain nombre de modifications au texte. Les principaux résultats de l'examen ont été les suivants:

a) Le Groupe de travail a décidé de supprimer les crochets placés au début et à la fin d'un alinéa du préambule et du paragraphe 3, relatifs à la participation du public à l'élaboration des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Protocole. S'agissant du paragraphe 3, il a été décidé de préciser que les possibilités de participation du public devaient être proposées en temps utile et d'indiquer qu'il convenait de prendre en considération les circonstances particulières propres aux organisations régionales d'intégration économique. La France, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a dit comprendre que cela ne réduisait en rien l'obligation de la Communauté européenne de faire participer le public, mais concernait plutôt les modalités de cette participation. L'Arménie et l'Ouzbékistan ont soutenu que le calendrier des consultations publiques devait être fixé au moyen de procédures établies dans la législation nationale;

b) S'agissant de la proposition faite au paragraphe 8, à savoir que les rapports sur la mise en œuvre soient communiqués dans les langues officielles du Protocole, le secrétariat a fait observer que cela était souhaitable, mais supposait de sa part une charge de travail considérable (notamment en termes d'édition et de traduction). De plus, ce travail arriverait en même temps que le travail de traitement des rapports sur la mise en œuvre pour la Réunion des Parties à la Convention lorsque les réunions des organes directeurs de la Convention et du Protocole se tiendraient consécutivement, comme cela avait été recommandé au paragraphe 1 de l'article 17 du Protocole. Il pourrait être nécessaire d'allouer des ressources particulières au traitement des rapports dans le cadre du programme de travail, d'autant plus que le projet de décision ne précisait pas de limite de longueur pour les rapports. Le secrétariat a appelé l'attention sur le fait que le Groupe de travail des Parties à la Convention examinerait les incidences de la soumission des rapports sur la mise en œuvre dans les trois langues officielles. Le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants a pris note des observations du secrétariat tout en décidant de conserver la proposition faite au paragraphe 8, estimant que la question pouvait être examinée attentivement par la Réunion des Parties au Protocole, laquelle pourrait tenir compte des nouvelles discussions qui auraient alors eu lieu au titre de la Convention et charger le Groupe de travail des Parties au Protocole proposé de garder la question à l'étude;

c) S'agissant du paragraphe 4 du projet de décision, le Groupe de travail a confirmé qu'il comprenait que s'il était demandé explicitement à chaque Partie de communiquer le rapport sur la mise en œuvre dans l'une au moins de ses langues nationales, la Partie pouvait néanmoins décider de le soumettre ou non dans d'autres langues nationales, le cas échéant;

d) Le Groupe de travail s'est accordé sur un certain nombre de modifications concernant le cadre de présentation des rapports figurant dans l'annexe au projet de décision. S'agissant de la question 1, il a décidé de supprimer les crochets de part et d'autre de la partie de phrase concernant la façon dont le public avait été consulté et dont il avait été tenu compte du résultat des consultations. S'agissant de la question 3, il a décidé de supprimer les questions annexes j) et k), conformément à la proposition faite par la France au nom de l'Union européenne. S'agissant de la question 5, il a décidé de supprimer les crochets de part et d'autre du mot «gathering», ainsi que les questions annexes. Enfin, le Groupe de travail a décidé de reformuler les questions 10 et 13 par souci de clarification.

28. Après avoir apporté les modifications ci-dessus, le Groupe de travail a décidé de transmettre le texte du projet de décision à la Réunion des Parties pour examen et adoption éventuelle.

E. Projet de décision sur la création d'un groupe de travail des Parties au Protocole

29. Le Président a présenté un projet de décision sur la création d'un groupe de travail des Parties au Protocole, approuvé à la cinquième réunion du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants, en vue d'une deuxième et dernière lecture (ECE/MP.PP/AC.1/2008/L.4).

30. Le Groupe de travail a adopté le texte du projet de décision sans modification et décidé de le transmettre à la Réunion des Parties au Protocole pour examen et adoption éventuelle à sa première session.

F. Projet de déclaration

31. Le Président a invité le Groupe de travail à s'accorder sur une procédure pour la formulation d'un projet de déclaration destiné à être examiné et éventuellement adopté à la première session de la Réunion des Parties au Protocole.

32. Le Groupe de travail inviterait les délégations à communiquer au secrétariat avant la fin du mois de février 2009 leurs suggestions concernant le contenu du projet de déclaration. Il a demandé au Bureau d'établir un projet tenant compte des suggestions reçues et de le distribuer sous forme électronique au plus tard le 30 avril 2009. Les délégations seraient priées de faire part de leurs observations sur le projet au plus tard le 30 juin 2009. À l'automne 2009, après avoir tenu compte des observations reçues, le Bureau distribuerait au Groupe de travail la deuxième version du projet ainsi qu'une proposition d'ordre du jour pour la première session de la Réunion des Parties. Ensuite, le Bureau achèverait d'élaborer le projet et l'ordre du jour et les soumettrait à la Réunion des Parties au Protocole pour examen à sa première session.

VI. BESOINS ET PERSPECTIVES EN CE QUI CONCERNE LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, L'APPUI TECHNIQUE, L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

33. Un représentant du secrétariat a informé le Groupe de travail des conclusions de la troisième réunion du Groupe de coordination international pour les RRTP (tenue à Paris le 11 mars 2008). Il a remercié l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'avoir accueilli cette réunion, à laquelle avaient participé des experts de 10 pays engagés dans la mise au point de RRTP, ainsi que des représentants de la CEE, du PNUE, de l'UNITAR et de l'OCDE. Le Groupe de coordination avait décidé de rendre compte à la deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui devait se tenir du 11 au 15 mai 2009 à Genève, des activités de renforcement des capacités en matière de RRTP dans le contexte du plan d'action mondial relatif à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). La quatrième réunion du Groupe de coordination se tiendrait le 10 mars 2009 à Paris.

34. Le Président a rendu compte de la réunion du Groupe de travail sur les RRTP de l'OCDE (12 au 14 mars 2008), notamment de la mise en service du réseau RRTP², portail universel d'accès à l'information sur les RRTP, et de la publication par l'OCDE d'une brochure sur les RRTP élaborée par le Groupe de travail de l'OCDE. Il a en outre informé les participants d'autres activités de ce groupe prévues dans le programme de travail récemment approuvé pour la période 2009-2012. La douzième réunion du Groupe de travail se tiendrait du 11 au 13 mars 2009, immédiatement après la quatrième réunion du Groupe de coordination international pour les RRTP, prévue le 10 mars 2009. Le Groupe de travail de l'OCDE a invité le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants à collaborer à l'achèvement d'une étude exploratoire visant à établir une « passerelle » entre différents systèmes de notification des transferts de déchets. Le Président a fait remarquer que la question des différents systèmes de notification était importante pour s'assurer de la possibilité de comparer les données, comme cela est prévu dans le Protocole.

35. Le secrétariat a rendu compte des activités menées au titre du Programme-cadre pour le renforcement des capacités en matière de RRTP depuis la cinquième réunion du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants. Il a présenté succinctement quatre sources externes de financement pour la promotion de la mise au point de RRTP dans la région de la CEE, à savoir: a) le programme TACIS de l'Union européenne; b) le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre de son appui à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP); c) l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC); et d) le programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Au titre de l'Initiative environnement et sécurité, un atelier national sur les RRTP avait été organisé en Arménie en 2007, avec l'appui de l'OSCE et du secrétariat. Par la suite, les responsables de l'Initiative avaient décidé de ne pas approuver l'introduction d'activités supplémentaires concernant les RRTP dans le dossier des projets à examiner en vue d'un appui futur, notamment parce qu'il contient déjà un trop grand nombre de projets.

² <http://www.prtr.net>.

36. Le PNUE a mentionné l'approbation d'un projet de deux ans sur les RRTP financé par le FEM dans le contexte de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, auquel participeraient sept pays d'Asie, d'Amérique latine et de la région paneuropéenne. Six des pays participants tâcheraient de mettre au point un plan de mise en œuvre d'un RRTP, tandis que le septième (Chili) mettrait en place un système national de RRTP. Dans la région de la CEE, le Kazakhstan et l'Ukraine bénéficieraient d'une assistance à l'élaboration de leur RRTP national. Le PNUE s'est félicité de l'occasion de collaborer avec d'autres institutions et des gouvernements à l'établissement de RRTP, tout en insistant sur la nécessité de coordonner les activités et d'éviter qu'elles se recoupent. S'agissant du projet ci-dessus, qui débiterait au début de l'année 2009, le PNUE interviendrait en tant qu'organisme d'exécution et l'UNITAR se chargerait de la gestion.

37. Un représentant du programme TACIS a rendu compte des activités menées à l'appui de l'établissement de RRTP au sein de l'Union européenne. Depuis 2007, un certain nombre d'activités avaient été entreprises avec le soutien de la Suisse et des États-Unis d'Amérique. Des ateliers nationaux sur le thème du respect des obligations liées au Protocole avaient été organisés au Tadjikistan et au Kazakhstan. Au Kirghizistan, un projet avait été lancé pour déterminer les principaux éléments à prendre en compte pour établir un système national de RRTP et pour conduire une étude de faisabilité. Le représentant du Centre de production et de consommation durables (Kazakhstan) a indiqué qu'un système pilote de RRTP englobant les installations et les transports d'Almaty et de sa banlieue était en cours d'élaboration avec l'appui fourni dans le cadre du programme TACIS.

38. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a rendu compte d'un atelier de formation sur la mise au point et le fonctionnement du Registre européen des rejets et des transferts de polluants (E-PRTR) et des systèmes de RRTP, organisé en mars 2008 à l'intention des organismes publics de huit pays d'Europe du Sud-Est, dans le cadre du projet «Environmental Compliance and Enforcement Network for Accession» financé par l'Union européenne. Un module de formation interactif sur les RRTP en ligne était actuellement en cours d'élaboration. Le Centre a également fait part des autres besoins d'assistance des pays d'Europe du Sud-Est en vue de la ratification du Protocole.

39. La Norvège a fait état d'un projet bilatéral dans le cadre duquel elle avait aidé la Pologne à améliorer son registre des émissions et à mettre en application le Protocole. Ce projet avait porté essentiellement sur la fourniture au public d'informations relatives à l'environnement. La Pologne avait quant à elle aidé la Norvège à améliorer son site Web sur les RRTP.

40. Le représentant des Pays-Bas a rendu compte de la coopération que son pays avait instaurée avec la Croatie afin de l'aider à établir un registre national conforme aux prescriptions du Registre européen des rejets et des transferts de polluants. En 2009, les Pays-Bas lanceraient un deuxième projet visant à aider l'Arménie dans le contexte du projet TIREX de la Commission européenne.

41. Le secrétariat a présenté le *Document d'orientation relatif à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants*, récemment publié. Celui-ci avait été traduit en russe et serait bientôt disponible en français. La publication était également disponible sur CD-ROM en anglais. L'Arménie, la Géorgie et la République tchèque ont fait savoir qu'elles

avaient traduit le document dans leurs langues nationales respectives. Le Président a noté avec satisfaction que cette publication avait été achevée.

42. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement du projet de la CEE visant à modéliser le coût de la mise en œuvre du Protocole. Il avait eu recours aux services d'un consultant pour mettre au point le modèle et comptait achever ce projet pour mars 2009. L'ECO-Forum européen a présenté une application de formation aux RRTP en langue russe qu'il comptait mettre en service sur un site Web prévu à cet effet vers la fin de l'année 2008.

43. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a rendu compte d'un projet de renforcement des capacités dans le domaine des RRTP qu'il était en train de conduire en Europe du Sud-Est. Une session de formation à l'intention d'experts de pays de cette région avait été organisée à Bristol (Royaume-Uni) par l'Environment Agency of England and Wales. Le Centre s'employait actuellement à élaborer un module de formation interactif destiné aux institutions; celui-ci serait disponible en anglais à partir du milieu de l'année 2009 pour les participants au réseau de RRTP en Europe du Sud-Est. Parmi les activités proposées figuraient a) l'examen des prescriptions légales en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, b) l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des professionnels et des ONG au Monténégro et en Serbie et c) un projet pilote sur les RRTP en Albanie dans le cadre d'une proposition plus large soumise aux responsables de l'Initiative européenne pour la stabilité (ESI).

44. Le Groupe de travail a souligné la nécessité d'appuyer les projets régionaux et nationaux d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il a chargé le Bureau d'élaborer un questionnaire sur les besoins en matière de renforcement des capacités, lequel serait distribué aux Parties au Protocole au début de la période d'intersessions, après la première session de la Réunion des Parties.

VII. ACTIVITÉS FUTURES

45. Le Groupe de travail a adopté un plan de travail indicatif révisé structurant ses activités jusqu'à la première session de la Réunion des Parties au Protocole. Il a notamment chargé le Bureau d'élaborer, avec le concours du secrétariat, un projet de questionnaire sur les besoins des pays en transition économique en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pour les RRTP. Le plan de travail révisé est présenté dans le tableau 1 ci-après.

46. Le Groupe de travail a décidé que les versions finales de tous les projets de décision révisés seraient communiquées à la Réunion des Parties au Protocole pour examen et adoption éventuelle à sa première session.

47. Le Groupe de travail a estimé qu'il ne serait probablement pas nécessaire de tenir une réunion supplémentaire, même juste avant la première session de la Réunion des Parties au Protocole. Toutefois, il a prié le Bureau d'organiser une telle réunion dans le cas contraire. En outre, même si le Groupe de travail n'avait pas besoin de se réunir en 2009, il serait important d'organiser des manifestations afin de maintenir l'attention sur la question des RRTP et de créer une dynamique en vue de la première session de la Réunion des Parties. À cet égard, il a été question d'organiser éventuellement des manifestations en marge des réunions des organes directeurs de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'une conférence internationale au Tadjikistan. Le Groupe de travail a également demandé au Bureau d'étudier avec le concours du secrétariat les dates envisageables pour la tenue de la deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole et de solliciter des présentations de candidatures pour siéger au Comité d'examen du respect des dispositions proposé.

Tableau 1. Calendrier des réunions et principaux documents en préparation en vue de la première session de la Réunion des Parties

Réunion	Date	Analyse	Projets de décision, première lecture	Projets de décision, deuxième lecture et lectures suivantes	Examen et adoption par la Réunion des Parties
Groupe de travail des RRTP, troisième réunion	Mai 2006	Arrangements financiers, organes subsidiaires	Mécanisme d'examen du respect des dispositions, règlement intérieur		
Groupe de travail des RRTP, quatrième réunion	14-16 février 2007	Organes subsidiaires, programme de travail, mécanisme d'établissement de rapports, dispositif d'assistance technique	Arrangements financiers	Mécanisme d'examen du respect des dispositions, règlement intérieur	
Groupe de travail des RRTP, cinquième réunion	22-24 octobre 2007	Dispositif d'assistance technique (évaluation)	Programme de travail, mécanisme d'établissement de rapports, organes subsidiaires	Mécanisme d'examen du respect des dispositions, arrangements financiers, règlement intérieur	
Groupe de travail des RRTP, sixième réunion	Octobre-décembre 2008			Arrangements financiers, programme de travail, mécanisme d'établissement de rapports, organes subsidiaires	
Bureau et secrétariat, en fonction des demandes du Groupe de travail	2009	Élaboration d'un questionnaire sur les besoins d'assistance technique		Déclaration, ordre du jour	

Réunion	Date	Analyse	Projets de décision, première lecture	Projets de décision, deuxième lecture et lectures suivantes	Examen et adoption par la Réunion des Parties
Première session de la Réunion des Parties au Protocole	Janvier-juin 2010				Mécanisme d'examen du respect des dispositions, déclaration, arrangements financiers, règlement intérieur, programme de travail, mécanisme d'établissement de rapports, organes subsidiaires

VIII. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

48. Le Groupe de travail a adopté son rapport, étant entendu que le Président et le secrétariat en achèveraient la mise au point et que les délégations francophones et russophones réserveraient leurs positions en attendant que les versions française et russe soient disponibles.

49. Après avoir remercié les délégations pour leur sens du compromis, qui avait permis au Groupe de travail d'achever ses travaux, le Président a prononcé la clôture de la réunion.
